

5. La Commission d'étude en relations de travail.
6. Le Comité d'enquête sur la Loi de l'assurance-chômage.
 - a) Date à laquelle chaque commission et comité ont été institués.
 - b) Le nom et la profession de chaque membre de ces commission ou comité.
 - c) La date de publication des rapports provisoire et définitif.
 - d) Le coût de chacune des commissions ou de chacun des comités au 31 décembre 1969.